

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 V. 213 Vœu relatif à une réévaluation de la subvention attribuée à l'Association syndicale libre des Olympiades (ASLO) et à la rénovation de l'entrée tour Tokyo.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la délibération 2017 DU 156 relative à la subvention et convention avec l'Association syndicale libre des Olympiades (ASLO) au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2017 ;

Considérant le statut particulier des Olympiades qui est un ensemble immobilier privé comprenant des voies souterraines et une dalle ouvertes au public, de l'habitat privé et social, des commerces, des locaux d'activité, des équipements publics ;

Considérant que la convention pluriannuelle d'aides au fonctionnement entre la Ville et l'ASLO est arrivée à échéance en 2016 et qu'il a été décidé de procéder à une tierce expertise sur les dépenses réelles de fonctionnement liées à l'ouverture au public des différents espaces concernés des Olympiades afin de permettre la réévaluation de la participation de la Ville ;

Considérant les vœux adoptés en ce sens par le Conseil du 13^e arrondissement dans les séances du 15 juin 2015 et du 14 mars 2016 et le vœu adopté par le Conseil de Paris le 2 juillet 2015 ;

Considérant qu'à ce jour l'expertise attendue n'a toujours pas eu lieu ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité par le Conseil du 13^e arrondissement le 19 juin 2017 ;

Sur proposition de M. Jérôme COUMET, M^{mes} Marie-Pierre de la GONTRIE, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER et des élus du groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu que :

- La tierce expertise puisse aboutir dans les meilleurs délais,
- Le montant de la subvention de fonctionnement versée par la Ville de Paris à l'ASLO permette, sur la base de cette expertise, de mieux refléter les dépenses réelles qui incombent à chacune des parties, dans un souci de justice et d'équité envers les copropriétaires et l'ensemble des habitants des Olympiades,
- L'étude de l'opération de rénovation de l'entrée des Olympiades tour Tokyo soit poursuivie avec une présentation aux riverains de l'état d'avancement de cette étude.